



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Faire, et faire mieux : les priorités de l'État dans le département

Feuille de route interministérielle



L'État se démultiplie sur le territoire bas-alpin afin de le servir au plus près de ses besoins, ceux de ses habitants, et pour répondre à ses partenaires privilégiés : élus, entreprises, et associations. En tant que Préfète, je souhaite à la fois assumer les missions

régaliennes de l'État, c'est-à-dire affirmer son autorité, mais aussi et surtout permettre aux projets de se concrétiser, à la croisée des politiques gouvernementales et des initiatives locales : c'est ce que j'appelle « l'État en mode solution ».

Appliqué aux sujets du quotidien, cet État doit permettre de dégager une vision du territoire. Dans cette volonté de continuer à faire, et à faire mieux, le Premier ministre a assigné à chaque préfet de département une liste d'objectifs et de politiques publiques prioritaires dans leur ressort territorial, tenant lieu de « feuille de

route interministérielle », engageant tous les services départementaux de l'État, et construite par eux.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, l'État s'est ainsi donné 7 politiques publiques prioritaires et 10 projets structurants à déployer et soutenir dans les trois prochaines années. Évidemment, chacune de ces politiques, de ces projets, suppose la rencontre entre l'État et ses partenaires : parmi eux, le Conseil départemental, les présidents d'EPCI et les maires qui en seront soit les incontournables alliés, soit les bénéficiaires. Les voici.

7 politiques prioritaires, dans tous les domaines d'intervention de l'État :



ENVIRONNEMENT

Préserver « l'irrésistible » en luttant contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

Dans un département rural comme les Alpes-de-Haute-Provence, avec des productions agricoles à forte valeur ajoutée et des espaces naturels garants d'une préservation de la biodiversité, de la qualité de vie au quotidien et de l'attractivité touristique du territoire, la lutte contre l'artificialisation des sols est une priorité que vient renforcer l'adoption de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. L'État viendra aider les communes et intercommunalités à orienter leur développement dans la requalification de leurs centres anciens, l'optimisation de la consommation de l'espace et l'intégration des énergies renouvelables, à diversifier et mixer.

Le Plan de Relance, par l'intermédiaire du fonds friche, a été et demeure un outil structurant à cette fin. Avec 6 projets retenus, le département rencontre un réel succès sur ce programme qui participe à la sobriété foncière : la réhabilitation de l'ancienne préfecture de Castellane (292 k€), la restructuration de la maison Grainon sur Revest des Brousses (514 k€), la restructuration de l'ancienne cave coopérative sur la commune de Volx (465 k€), la restructuration des îlots de l'hôtel de ville à Gréoux-les-Bains (338 k€), celle du site de la glacière à Manosque (500 k€), et la démolition/dépollution de l'ancienne piscine et du site de Canteperdrix sur Sisteron (570 k€) ont été soutenus par l'État pour un montant total de 2,7 M€.



AGRICULTURE

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et accélérer la transition écologique.

La part d'agriculture biologique dans les productions du département (fruits, huile d'olive, plantes à parfum, agneaux) continue de se développer et répond à un engouement de société en faveur de produits locaux et biologiques, liée à une demande de proximité qu'a accentuée la crise du Covid. La conversion à l'agriculture biologique doit se poursuivre, avec les financements adéquats qu'il faut pouvoir continuer à mobiliser.

Dans les 3 prochaines années, l'État continuera d'accompagner les initiatives prises par la profession agricole avec notamment la poursuite des actions suivantes, déjà engagées en 2021 :

- ▶ Élaboration par la profession d'une charte d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations ;
- ▶ Diminution des quantités totales de substances actives achetées dans le département entre 2017 et 2020 de – 11,6 % ;
- ▶ Augmentation des surfaces agricoles cultivées en activité biologique dans le département, à hauteur de 27,4 % en 2020 ;
- ▶ Adoption de 4 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), pour développer les circuits courts en fournissant les restaurants scolaires en produits agricoles de proximité (122 467 € d'aides engagées en 2021), et accompagnement des prochains à éclore ;
- ▶ Soutien aux exploitations à la conversion à l'agriculture biologique.



3

ÉCONOMIE

Soutenir les entreprises.

Dans les Alpes-de-Haute Provence, l'industrie représente 7 % des entreprises départementales et 14 % de l'emploi salarié et non salarié du secteur marchand. À l'échelle de la région PACA et en termes de masse salariale, le poids de l'industrie est plus important, bien qu'en deçà de la moyenne nationale (14,3 % contre 16,8 %). Le Plan de Relance marque durablement une stratégie de réindustrialisation portée par l'État, qui a largement soutenu le monde économique à travers l'appel à projet Territoire d'industrie.

Dans le département, 17 entreprises sont lauréates de l'AAP Territoires d'industrie pour un total cumulé de 7 M€ et un prévisionnel de 200 emplois créés : Albhades, Agro'Novae, Cassan, Flodim, François Doucet Confiseur, IES Labo, Laboratoires BEA, Saponalia, Savonnerie de Haute-Provence, Sofalip (Perl'amande), Sophim, Terre d'Oc, Transport Brémond, Pizza de Manosque, Samuel et Fils et Electravia . Le département a bénéficié de 13 % de l'enveloppe régionale et représente autant de lauréats, alors qu'il ne compte que pour 2,5 % du PIB régional, et 3,5 % de ses habitants. Enfin, le soutien aux collectivités de 80 M€ octroyés en 2021 a bénéficié à de nombreuses entreprises du département pour la réalisation de travaux.

4

EMPLOI

Déployer le plan « 1 jeune, 1 solution » et agir avec les collectivités locales sur le parcours des demandeurs d'emploi, en particulier avec le Conseil départemental.

Les jeunes constituent la cible privilégiée du plan « 1 jeune, 1 solution » : les outils de leur accompagnement sont renforcés par le plan de Relance. Lancé en août 2021, ce plan voit ses premiers résultats apparaître : fin septembre 2021, la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans a baissé de 16,2 % sur 1 an.

L'alternance et l'apprentissage sont au cœur de ce dispositif : 1 897 aides ont été versées aux entreprises qui ont embauché un alternant, pour environ 6,5 millions d'euros. De même, l'aide à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans a permis à 1 218 jeunes d'intégrer une entreprise du département. L'enjeu est toujours de poursuivre la progression du nombre d'apprentis en créant sur le territoire des formations qui répondent aux besoins des entreprises locales. Enfin, ce sont 116 jeunes de moins de 26 ans qui ont bénéficié d'un accompagnement par une de nos 11 structures d'insertion par l'activité économique en 2021. Si le partenariat avec le Conseil régional est évidemment décisif, ainsi que le rôle joué par la Mission locale, les EPCI et les communes, c'est le partenariat renforcé avec le Conseil départemental dans le cadre du SPIE (service public de l'insertion et de l'emploi), qui a permis à l'État de retenir sa candidature en 2021 et de le financer à hauteur de 354 k€, qu'il conviendra de déployer dans les prochaines années, pour qu'il produise à plein ses promesses pour lutter contre la pauvreté et favoriser le retour à l'emploi.

Au total, en cumulant contrats aidés et accompagnement des jeunes depuis le 1er janvier 2021 (Garantie jeunes, Accompagnement Intensif Pôle Emploi, PACEA, E2C, parrainage), ce sont 4 849 jeunes qui ont bénéficié d'une de ces mesures dans le département (24 %).



SANTÉ

Doubler le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP).

Le 18 décembre prochain sera inaugurée la MSP de Barcelonnette, en fonction depuis cet automne. Le département est passé de 4 MSP ouvertes en 2017 à 10 en mai 2021 : l'objectif de doubler le nombre de MSP d'ici 2022 assigné par le Chef de l'État est donc dépassé mais leur déploiement et l'attention à l'accès aux soins en tous points du territoire doivent rester une priorité.

Dans ce contexte, l'ARS va prochainement mettre à jour son découpage des zones de tension dans l'accès aux soins généralistes (zone d'intervention prioritaire : ZIP / et zones d'action complémentaire : ZAC), qui ne couvrait jusqu'ici que 3,8 % de la population PACA, pour désormais en couvrir 15,9 %. Ces zonages permettent d'attirer, par des mesures fiscales (exonérations de charges sur la permanence ambulatoire, octroi de FCTVA) et budgétaires (aides conventionnelles via l'assurance maladie, soutien des communes par les indemnités logement et les bourses, aide du conseil régional par le contrat début d'exercice), les médecins libéraux dans les territoires couverts. Cette révision devrait également permettre d'ouvrir, dans ces zonages, un soutien à l'investissement pour les maisons de santé en complément de l'appui déjà octroyé par les collectivités (CR, CD, EPCI, commune) et l'État (DETR ou DSIL). Évidemment, les initiatives des communes et intercommunalités seront décisives.

AMÉNAGEMENT, ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Déployer les programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD).

Qu'il s'agisse de Digne-les-Bains et de Manosque, les deux communes sur les 222 nationales concernées par le dispositif « Action cœur de ville », ou les 11 Petites Villes de Demain (Annot, Banon, Barcelonnette, Castellane, Château-Arnoux-Saint-Auban, Forcalquier, Oraison, Riez, Saint-André-les-Alpes, Seyne et Sisteron), l'État continuera de poursuivre dans les prochaines années deux objectifs : d'une part, transformer l'Habitat afin de mieux loger et accueillir les populations qui y vivent, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, et créer une meilleure mixité sociale, proche d'infrastructures de service de qualité ; d'autre part, revitaliser les commerces de centre-ville et soutenir l'artisanat. Le bon maillage territorial de ces dispositifs est une chance pour le département. L'État, avec le soutien de ses partenaires, dont le Conseil départemental, les intercommunalités et les chambres consulaires, accompagne ainsi les communes et contribue à leur avenir et à leur équilibre.

SERVICES PUBLICS ET TERRITOIRES

Assurer une bonne couverture Très Haut Débit.

Dans le cadre du « New Deal » conçu par le Gouvernement, deux dispositifs de déploiement du Très Haut Débit sont en cours de déploiement dans les Alpes-de-Haute-Provence : le dispositif AMEL par SFR, portant sur 114 000 logements, et le dispositif AMII à Digne-les-Bains et Manosque, respectivement portés par Orange et XpFibre. En co-pilotage étroit avec le Conseil départemental, l'État mène des échanges réguliers avec les opérateurs en charge du déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile. Il restera, dans son rôle de régulateur, aux côtés des collectivités, pour les aider à assurer le respect des plannings et la qualité du déploiement au regard des règles de l'art, de sécurité ainsi que du cadre réglementaire urbanistique et environnemental.

10 projets structurants au bénéfice du territoire, sur lesquels l'État mettra son énergie aux côtés des collectivités :

1

EXTENSION DE DEUX RÉSEAUX D'IRRIGATION DANS LA VALLÉE DU JABRON ET SUR LE PLATEAU DE VALENSOLE

Le projet d'extension de ces réseaux prévoit de mieux alimenter la vallée du Jabron, bassin déficitaire en eau, en réalisant plus de 220 000 m³ d'économie, de sécuriser l'activité agricole en équipant plus de 5 000 ha supplémentaires, mais également de garantir l'alimentation en eau potable des communes qui connaissent des problèmes quantitatifs et qualitatifs. Les autorisations administratives ont été délivrées pour la réalisation de la première phase du projet de Valensole, financée à hauteur de 2 M€ par l'État, qui peut donc démarrer.

2

HYGREEN PROVENCE

Porté par la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) et un consortium d'entreprises constitué de Storengy, Engie et Air Liquide, ce projet d'envergure nationale vise à produire, à horizon 2030, 44 000 tonnes d'hydrogène vert par an, en reposant sur la production d'électricité renouvelable, par source photovoltaïque, le stockage au sein de cavités salines puis la distribution et la commercialisation d'hydrogène vert généré par électrolyse. L'État continuera d'accompagner ce projet sur les prochaines années.

3

NOUVEL ÉVACUATEUR DE CRUE DU BARRAGE DE LA LAYE

Construit en 1962, le barrage de la Laye a vocation à améliorer la gestion de l'eau en période estivale et à permettre une production agricole à forte valeur ajoutée, dans l'ouest du département, grâce à une capacité de stockage de 3,5 millions de m³ d'eau. Plusieurs études ayant conclu à l'insuffisance de l'évacuateur de crues existant, la cote d'exploitation du barrage a été abaissée et la réalisation d'un évacuateur de crues complémentaire prescrite. Au regard des enjeux importants pour la sécurité des populations, la réalisation de cet ouvrage estimé à 7,8 M€ avant 2024 constitue une priorité.

De nombreux comités de pilotage, et l'appui de l'expertise de la Mission économique et financière de la Direction régionale des finances publiques, ont permis de progresser dans la conduite de projet afin d'en surmonter les obstacles techniques, juridiques et financiers, et de convenir d'un calendrier permettant de garantir la subvention de 2 M€ accordée par l'État au titre du plan de Relance. Les acteurs porteurs du projet devront poursuivre le suivi fin du calendrier de ce projet, que l'État accompagne.

4 OPÉRATION GRAND SITE DANS LE VERDON

Les Gorges du Verdon ont été classées en 1990. Elles font l'objet d'une fréquentation annuelle estimée à plus d'un million de visiteurs et possèdent une renommée internationale. Face aux problèmes de gestion engendrés par cette fréquentation, les collectivités et l'État ont souhaité mettre en place une démarche d'Opération Grand Site, animée par le Parc naturel régional du Verdon depuis 2002. Un projet global de l'Opération Grand Site a été formalisé début 2009 et a été validé par l'ensemble des partenaires, dont le conseil régional et les conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et du Var.

Entre octobre 2020 et juin 2021, a été réalisée la première tranche de travaux concernant le point Sublime et le Couloir Samson, pour un coût total d'1,7 M€ subventionné par l'État à hauteur de 15 %. La moitié de ces travaux a été réalisée. Par ailleurs, en octobre 2021, la candidature du PNRV a été retenue au titre du programme Avenir Montagnes Ingénierie : cette sélection permettra le recrutement d'un chef de projet, financé à 75 % par l'État, chargé en particulier du développement et du déploiement d'un schéma des activités lacustres.

5 LA SÉCURISATION DE LA ROUTE DE LA ROCHAILLE

Le projet de confortement de la RD 900 dans la montée au col de Larche constitue une priorité. Il s'agit du seul axe transfrontalier du département 04, qui, sans cet accès, finit en cul-de-sac sur sa frontière Est. La RD900 est inscrite au schéma régional des axes structurants et est classée en route à grande circulation. Entre 2010 et 2018, pas moins de 29 événements d'éboulements et d'effondrements ont totalement bloqué cet itinéraire transfrontalier, parfois pendant plusieurs semaines. Malgré de nombreux investissements de sécurisation (capteurs, système de surveillance, lignes de filets dynamiques), la sécurité de l'axe est toujours menacée. En 2021, le Premier ministre a annoncé un soutien de l'État à ce projet porté



par le Conseil départemental depuis longtemps à hauteur de 8 M€, à parité avec le Conseil régional. Les études sont en cours, ainsi que les procédures réglementaires d'autorisation environnementale, que l'État aidera à optimiser. Là encore, le suivi du projet, et sa concrétisation, donnent et donneront lieu à un travail étroit entre le Conseil départemental et l'État.

6 DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE ÉCONOMIQUE DE LA CASSINE

Seul espace foncier disponible de l'arrondissement de Digne-les-Bains, cette zone économique est une réelle opportunité de développement pour ce territoire de par sa situation géographique (à proximité immédiate du réseau autoroutier) et l'étendue de sa surface disponible et peu onéreuse. La combinaison de prospects artisans et d'entreprises ayant de forts besoins en fonciers permettrait d'assurer un équilibre et de limiter la survenance de nouveaux PSE qui sinistreraient à nouveau ce bassin. Avec le site d'Arkema, labellisé « territoire d'industrie clé en main », l'État s'est organisé avec toutes les parties prenantes en mode projet, afin d'accroître l'attractivité du territoire bas-alpin par une forte réactivité et l'anticipation de l'ensemble des procédures administratives à traiter pour permettre l'implantation d'activité économique. Plusieurs projets sont en cours de prospection, tant sur la Cassine que sur la plateforme d'Arkéma.

7 RN 85 : DÉSENCLAVER LE CHEF-LIEU DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Ce projet, parce qu'il s'inscrit dans l'objectif général, affiché depuis les années 1990, de désenclaver la ville Préfecture et l'Est du département, constitue un enjeu politique territorial majeur. Le CPER 2015-2020 a d'ores et déjà consacré 30 M€ à cette opération. L'État a mis toute son énergie à optimiser les travaux pour en limiter le surplus à 15,8 M€. Il est au rendez-vous, tant financièrement, en amenant sa contribution additionnelle de 6,3 millions d'euros, qu'administrativement, et est prêt à poursuivre l'opération. Les deux autres partenaires financiers, Conseil départemental et Conseil régional, confirmeront ou non la possibilité d'achever, enfin, ce projet, au bénéfice des entreprises, des Bas-Alpins et des Dignois.

8 PROJET « RÉSILIENCE » DE LA VILLE DE MANOSQUE : CONFORTER LA LOCOMOTIVE DU DÉPARTEMENT

Ce projet porté par la ville de Manosque vise à développer l'attractivité du centre-ville et redynamiser ses activités. Il comprend plusieurs opérations prévues de 2022 à 2025 : requalification de voirie en centre ancien, espaces verts, déplacements doux et stationnements pour un coût total de 11,76 M€ HT (demande de subvention de 2,7 M€ de l'État). L'État est prêt à financer ce projet, qu'il a proposé d'inscrire au Contrat d'avenir, et qu'il accompagnera au niveau technique, réglementaire et financier, pour conforter la ville la plus peuplée du département, autour de laquelle l'essentiel du développement économique et démographique se réalise aujourd'hui.

9 PASSERELLE DE L'ESCALE : VALORISER LA RETENUE ET DÉVELOPPER LE TOURISME

Projet majeur de Provence Alpes Agglomération pour développer le potentiel touristique de la zone, celui-ci ambitionne de valoriser la retenue de l'Escale, lac artificiel d'une biodiversité exceptionnelle créé par l'aménagement du barrage hydroélectrique de l'Escale. La réalisation d'une passerelle piétonne suspendue permettant le franchissement de la Durance est au cœur de cet aménagement. Ce projet est évalué à un montant de 1 284 750 € HT, soutenu par l'État à hauteur de 403 761 €. L'arrêté autorisant la réalisation de cette passerelle a désormais été publié, permettant le commencement des travaux.

10 ASSURER LA RECONVERSION DES COMMUNES ET STATIONS DE SKI : LE PASSAGE AUX 4 SAISONS

Enfin, l'État accompagnera sur les prochaines années, grâce au Plan Avenir Montagne, la mue de notre économie de montagne : si le ski n'est pas fini, le tout ski hivernal l'est. Ainsi, l'État restera présent auprès de la dizaine de communes et des 4 intercommunalités de montagne qui ont déposé ou déposeront des projets de diversification qu'il accompagnera administrativement et/ou financièrement. Le partenariat nouveau déployé avec le Conseil départemental et son pôle montagne, ainsi que l'engagement du Conseil régional aux côtés de l'État dans le Plan Avenir Montagne, sont décisifs pour assurer l'avenir des montagnes bas-alpines. Ce sont déjà 13 projets pour un montant de 1,9 millions d'euros qui ont été financés, et au moins 2 autres devraient l'être en 2022.